

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT SEPT JUIN, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/06/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Christiane DENORME - Florence LIENARD - François LO PRESTI - Dominique BUSSIGNIES - Guy JATIVA – Damien DANIS -

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne
Martine BAURIN qui a donné procuration à C. Denorme
Jean-Marc BERNARD (qui est arrivé à la 3eme question)

Excusé(e)s :

Brigitte HARLAUX - Freddy SZYMCZAK –

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : Subventions 2024 aux associations locales

Après analyse effectuée par la commission finances des demandes reçues des Associations, après débat et vote à l'unanimité,

L'assemblée municipale entérine le versement des subventions ci-dessous ; (à savoir que les membres entre parenthèses n'ont pas pris part au vote : ces derniers faisant partie du bureau de l'association en question) :

Etoile Sportive Sebourg Estreux : 2 000 euros

UNC-Sebourg : 500 (F. Elu)

Sebourg en Fêtes : 8 000 euros (D. Lenne)

Crédits prélevés à l'article 65748 du BP 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 04.07.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 01.07.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240627-240701_D1210VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER